

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 18 (1972)

Heft: 2

Anhang: [Nouvelles locales] : Marseille, Nice

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En droit français, l'exécuteur testamentaire a des pouvoirs très limités. Pour agir, il doit recueillir l'accord écrit de tous les héritiers. Il ne sera en fait qu'un simple mandataire des héritiers. En revanche, en droit suisse, l'exécuteur testamentaire a les droits et devoirs de l'administrateur officiel d'une succession. Il est chargé de faire respecter la volonté du défunt et a toute qualité pour procéder lui-même au partage. En cas d'éloignement des héritiers ou si ceux-ci sont nombreux, l'avantage de la solution suisse est manifeste. Elle permet de régler une succession en un délai raisonnable, avec le minimum de complication. Ainsi, en l'espèce, l'ami fidèle chargé de cette mission aura toute faculté d'organiser une répartition entre les neveux et de vendre tout le surplus sous sa seule signature, et sans avoir à fournir d'autres explications.

Nous parlons ici uniquement des problèmes de droit civil. Sur le plan des impôts, il faut se reporter à une autre convention, celle du 31 décembre 1953. **Les droits de succession** seront payés uniquement au domicile du défunt. Quelques exceptions sont réservées, en particulier pour les immeubles, qui sont imposables au lieu de situation.

e) Enfin, la convention laisse aux Suisses en France la faculté de décider sous quel régime matrimonial ils s'estiment mariés s'ils n'ont pas conclu de contrat de mariage. Cet avantage n'a pas été stipulé dans un traité franco-suisse, mais résulte de l'application de la jurisprudence française confrontée avec les dispositions de la législation suisse. En France, il est admis que les époux sont soumis au régime matrimonial du lieu du premier domicile conjugal. En revanche, la loi fédérale du 25 juin 1891 précise que les rapports pécuniaires des époux suisses dont le premier domicile conjugal est à l'étranger, sont soumis à la loi du canton d'origine, pour autant que le droit étranger ne leur est pas applicable. Si donc des époux suisses, domiciliés en France dès leur mariage, désirent se référer au droit suisse, et plus particulièrement se soumettre au régime légal suisse de l'union des biens, ils peuvent en faire la simple déclaration entre eux et le rappeler dans leur testament. Sinon les juristes français considéreront ces époux comme mariés sous le régime de la communauté de biens du Code civil français. En pratique, c'est généralement cette seconde solution qui est adoptée car elle est la plus simple au moment même. Mais il est bon que les Suisses de France sachent qu'ils ont le moyen d'en décider autrement, si tel en est leur désir, en particulier s'ils ont l'intention de retourner par la suite s'installer en Suisse.

Admettons le cas d'un jeune ménage suisse, marié en France et vivant en France. Les notaires français auxquels

ils pourraient avoir affaire admettront que ces époux sont mariés sous le régime légal français de la communauté. De retour en Suisse, il leur sera difficile de se référer sans autre au régime de l'union des biens. Le régime français s'imposera encore à eux. Mais ces jeunes gens peuvent parfaitement convenir, et le signaler à leur notaire français, qu'ils se considèrent comme unis sous le régime légal suisse de l'union des biens. En regagnant la Suisse quelques années plus tard, ils pourront tout naturellement continuer à appliquer les règles du régime matrimonial en vigueur en Suisse.

**

C'est ici l'occasion de relever, une fois de plus, le libéralisme de la France. Si les Suisses s'établissent si volontiers dans ce pays et s'y trouvent bien, c'est sans doute aussi en raison des avantages juridiques dont ils peuvent se prévaloir et qui leur permettent, soit d'être mis sur le même pied que les Français, soit de régler certains problèmes importants relatifs à leurs biens selon les normes de leur pays d'origine et auxquelles ils sont habitués. Il leur est évité ainsi d'être confrontés avec un système juridique, très valable en soi, mais qui leur serait étranger et qui ne correspondrait pas à leurs propres traditions.

Précisons pour terminer que la convention en question ne s'applique qu'aux personnes de nationalité suisse uniquement. Les doubles-nationaux franco-suisses établis en France ne sont nullement touchés par ce traité.

Marseille



7, rue d'Arcole.
Tél. : 53-36-65.

Consulat général de Suisse

Comme chaque année, l'Aide aux enfants suisses de l'étranger et Placements de vacances de la Fondation PRO JUVENTUTE à Zurich organise, avec notre Collaboration, des convois de vacances. Programmes de vacances 1972. (début juillet - début septembre). Tous les cas seront minutieusement étudiés en vue du placement des enfants âgés de 7 à 15 ans, soit dans des familles hospitalières, soit dans des homes ou colonie avec contribution financière des parents, suivant la situation de ces derniers.

Les enfants suisses de l'étranger invités (de 7 à 16 ans) peuvent se joindre à ces convois.

Pour tous renseignements, s'adresser au Consulat général de Suisse, 7, rue d'Arcole, Marseille, 6^e.

La liste des inscriptions sera irrévocablement close le 20 mars 1972.

Communiqué

La section de Marseille et du Sud-Est de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE, dont le Secrétariat est au 7, rue d'Arcole, 13 - Marseille (6^e), Tél. 37-72-06 est à la disposition de tous ceux que les relations de tous ordres entre la France et la Suisse intéressent.

Sur simple demande, tous renseignements vous seront communiqués sur les activités de la Section, et les renseignements que vous pourrez trouver auprès de son secrétariat :

Problèmes juridiques, Recouvrements de créances, recherche de représentants et de représentation, droits de douanes, statistiques, Adresses de Fabricants et d'Importateurs, Annuaires Téléphone, Telex, Professionnels, Tourisme, Enseignement en Suisse...

Nous vous adresserons également volontiers un exemplaire de notre

Congrès de l'Union des Suisses de France

6 et 7 mai
à
Strasbourg

Message consulaire

Activité des Sociétés

REVUE ECONOMIQUE SUISSE ou de notre BULLETIN HEBDOMADAIRE. Tous renseignements vous seront également donnés sur les FOIRES et SALONS en SUISSE et en FRANCE.

Le Président de la Section,
A. Biedermann.

Avignon décembre 1971

Le Comité de la Société Suisse de Bienfaisance Helvetia, présente à tous les Suisses du Vaucluse et des régions limitrophes, à ses membres et amis, les meilleurs vœux pour l'année 1972, et les invite à participer à la réunion traditionnelle des Rois qui a été fixée au dimanche 13 février prochain.

Après une très courte assemblée générale, le film « quand nous étions petits enfants » du cinéaste Suisse Brandt, sera projeté.

L'entracte permettra aux Dames de servir les gâteaux et les rafraîchissements. Ces réjouissances auront lieu comme l'an dernier, au Grand Séminaire, 31, rue Paul Manivet, porte Saint-Michel, à Avignon, à 14 heures.

Communiqué

La Société Suisse « Les Amis du Grutli », rappelle à tous les compatriotes de Marseille et de la région qu'elle souhaite réunir dans l'atmosphère familiale qui est la sienne tous ceux qui cherchent un lieu de détente et de calme pour les week-ends.

Sa situation dans la Campagne les CHARMERETTES, qui abrite le FOYER HELVETIQUE, permet à tous, grands et petits de profiter d'un « Point Vert » particulièrement agréable, sans avoir à affronter les ennuis de la route pendant les fins de semaine.

Des locaux agréables en hiver, permettent pendant la mauvaise saison de continuer à se retrouver entre amis. (Petite restauration et boissons sur place).

Les conditions d'admission sont modestes (la cotisation annuelle est de 50 F) et tous renseignements vous seront donnés volontiers lors d'une de vos visites au siège de la Société, 5, chemin de la Colline-Saint-Joseph (Le Cabot), Marseille (9^e). Le Président R. Hoffmeyer, (Tél. 37-72-06) c/o C.C.S., 7, rue d'Arcole, Marseille (6^e), vous y accueillera, ainsi que tous « ses amis » avec le plus grand plaisir.

Abonnez-vous

au

MESSAGER SUISSE

F 15 - C.C.P. 12-273-27

PARIS

Nice



4, avenue Georges-Clemenceau.
Tél. : 88-85-09 - 88-54-76.

Communiqué du Consulat

Bien que ces lignes, écrites avant les fêtes de fin d'année, ne paraîtront que lorsque 1972 sera déjà entamée, elles expriment des sentiments qui n'en sont que plus sincères.

Votre Consul, M. Gaston Kappeler et Madame, comme aussi ses collaborateurs, saisissent cette occasion pour présenter à tous les lecteurs des départements des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et de la Principauté de Monaco, des vœux de succès et de bonheur. Des souhaits particulièrement chaleureux sont adressés aux compatriotes atteints dans leur santé, aux personnes âgées et aux isolés. A tous les dirigeants des Groupements et Associations suisses, ainsi qu'aux correspondants du Consulat, vont des sentiments de profonde gratitude pour leur précieuse collaboration et leur inlassable dévouement. Que cette nouvelle année nous apporte paix, joie et prospérité à tous.

Nice

Les Comités du Grütli et de la Société Helvétique de Secours se sont réunis à plusieurs reprises, dès la rentrée des vacances, pour établir d'une part le programme des Fêtes qui auront lieu à la Maison Suisse de Nice pendant la saison 1971-1972 et pour envisager, d'autre part, la réfection et la modernisation complète des locaux de la Maison Suisse qui devra se faire sur une période de trois années et qui nécessitera un effort financier considérable pour nos deux Sociétés.

Vous trouverez ci-dessous le programme des Fêtes :

Celles qui ont déjà eu lieu :

13 novembre 1971 : Fondue, soirée dansante. 28 novembre 1971 : Récital de chant à 17 h donné par Mme Anahit FONTANA, au profit de la Maison Suisse, sous le patronage de M. le

Consul de Suisse et Mme KAPPELER. 11 décembre 1971 : Choucroute, soirée dansante. 18 décembre 1971 : Arbre de Noël des enfants l'après-midi. 21 décembre 1971 : Réception et déjeuner des anciens à 12 h. 31 décembre 1971 : Réveillon du Nouvel An. 16 janvier 1972 : Déjeuner à 12 h. Gâteau des Rois. Loto l'après-midi. 29 janvier 1972 : Schüblig, soirée dansante.

Calendrier des nouvelles manifestations

19 février 1972 : Fondue, soirée dansante. 5 mars 1972 : Choucroute à midi. Thé dansant. 24 mars 1972 : Soirée de gala Holland-Suisse, dîner dansant. 15 avril 1972 : Schüblig, soirée dansante. 7 mai 1972 : Sortie de printemps, déjeuner à la campagne. 28 mai 1972 : Thé de Bienfaisance l'après-midi.

En plus de nos réunions habituelles vous remarquerez que nous avons prévu un Récital de Chant donné par printemps avec déjeuner à la campagne et la répétition de la soirée de gala Holland-Suisse qui avait été le clou de la saison 1971.

**

Le Récital de Chant donné par Mme Anahit Fontana a été organisé sous le patronage de M. le Consul et de Mme Kappeler. Une très nombreuse assistance a répondu à cette manifestation artistique de haute qualité, parmi laquelle les membres de la Colonie de Monaco et du Club Hollandais étaient fortement représentés. Ce Récital valut un triomphe à l'artiste qui était accompagnée avec beaucoup de talent par Mme Chappuis-Sassier, pianiste concertiste, qui avait bien voulu remplacer au pied levé le Maître Gaston Poulet, retenu à Paris.

Bien connue en France, en Suisse et à l'étranger, la cantatrice Anahit Fontana a prêté son grand talent à cette manifestation organisée au profit de la Maison Suisse.

Solistre de la Radio Française et de la Radio Suisse Romande, Anahit Fontana nous a donné un programme éclectique de Lieder de Schumann, Brahms, Hugo Wolf, Richard Strauss, Richard Wagner, de mélodies de Reynaldo Hahn, Gabriel Fauré, Manuel de Falla et termina son récital avec des airs d'Opéras : La Norma (Casta Diva) de Bellini, La Gioconda (Suicidio) de Ponchielli, etc. Toutes ces œuvres étaient chantées en langue originale.

Sa science vocale, la pureté et la qualité exceptionnelle de son timbre de voix, l'ampleur et la puissance sur tous les registres permettent à cette remarquable cantatrice de modeler une ligne de chant expressive, aux accents émouvants ou dramatiques.

Le succès de ce récital fut considérable et nous prions Mme Anahit Fontana de trouver ici l'expression de nos sentiments admiratifs et d'accepter nos

remerciements les plus chaleureux pour le grand plaisir artistique qu'elle nous a procuré.

**

Le sujet que nous allons aborder touche tous ceux qui, de près ou de loin, ont des attaches avec nos Sociétés et ont à cœur de conserver un patrimoine qui, faisant l'honneur et le prestige de notre Colonie, est l'objet de nos efforts renouvelés pour la sauvegarde de l'union de tous nos compatriotes. Nous voulons parler de la Maison Suisse. Cette Maison fut créée en 1950 grâce à la générosité de sa donatrice, Mme Baumgartner et par la remarquable ténacité des fondateurs, en premier rang desquels nous pouvons citer M. Antoine Manz, père de M. Alex Manz, Consul général, qui fut lui-même l'artisan de la réalisation, en même temps que M. Hermann Bleher, Président d'honneur de la Société Suisse de Secours, M. Max Schatzle, Président d'honneur de l'Helvétique, M. Louis Fontaine, Président d'honneur du Grütli, M. Gottfried Muller, M. Pierre Nicolet, architecte, Mlle Jeanne Hohl, M. Cuno Nagel, et tant d'autres membres qui m'excuseront de ne pas pouvoir citer leurs noms mais qui, grâce à leur sens civique élevé réalisèrent de toutes pièces, en des temps difficiles notre belle Maison Suisse. Alors que nous végétions avant dans un local exigu et peu compatible avec nos activités, la création de la Maison suscita un élan magnifique dans toute la Colonie Suisse pendant plus d'une décennie. C'est cet esprit de tradition, la nécessité incontestable, absolue de survie de notre Colonie qui telle que nous l'entendons, nous anime et qui nous incitent à communiquer ce même élan à tous nos compatriotes où tout au moins à ceux qui, pour diverses raisons, se tiennent encore à l'écart de nos activités.

Dans trois ans nous fêterons le 25^e anniversaire de la fondation de notre Maison Suisse.

Il faut donc que d'ici là nous ayons pu rénover complètement nos locaux. Nous nous sommes déjà attaqués à cet important problème en commençant par les installations sanitaires et la cuisine. Nous espérons réaliser cette partie du programme dès cette année, après quoi nous devrons moderniser l'installation de chauffage, la salle des Fêtes, le salon de l'entrée et faire repeindre l'ensemble des locaux.

C'est une œuvre de longue haleine mais que nous devons entreprendre dès à présent, sans retard, si nous voulons assurer à la génération montante de jeunes compatriotes la continuité de l'œuvre que nous ont léguée nos aînés, en conservant un lieu de réunion indispensable à la prospérité de toute la Colonie à laquelle nous sommes profondément attachés.

Pour cela, je le répète, la coopération,

le soutien moral et financier, le dévouement de tous nous est indispensable. A tous ceux qui, déjà nous ont donné leur appui et n'ont pas ménagé leur effort nous disons MERCI ! et nous souhaitons, bien sûr, que tous les Suisses de la Côte d'Azur participent à cet effort dont ils seront les premiers à bénéficier.

**

Nous avons eu la joie d'accueillir M. le Vice-Consul et Mme Gerber qui arrivent de Casablanca. M. Gerber remplace M. Stadelmann, qui vient de nous quitter pour prendre son nouveau poste de Secrétaire d'Ambassade à Damas. Nous souhaitons la bienvenue à M. le Vice-Consul Gerber et à sa famille et nous formulons des vœux pour que leur séjour sur la côte d'Azur leur soit plaisant et prospère.

† Théodor Réal : pionnier de l'aviation suisse

En examinant la vie trépidante de Théodor Réal*, deux éléments ressortent : la forte personnalité du défunt, et les changements fondamentaux qui se sont produits au cours de la vie de cet homme. « J'ai vécu le temps d'une époque libérale qui s'est estompée et qui a fait place à quelque chose de nouveau ! »

Son désir le plus secret était de parvenir à l'âge de cent ans, afin de connaître le résultat qui allait sortir de cette marmite à sorcières. Bien que son désir n'ait pas été assouvi, il a néanmoins fait une carrière extraordinaire pendant l'une des périodes les plus intéressantes de l'histoire.

« Enfant j'ai appris à conduire le premier vélo de Schwyz (mon lieu d'origine), composé de deux roues en bois. En même temps, j'ai admiré la première auto à vapeur avec laquelle un touriste étranger effrayait la Suisse centrale. » Son père, médecin renommé de l'endroit, faisait toujours les visites à ses malades au moyen d'une calèche, avant de se procurer l'une des premières voitures électriques. La taxe d'usage pour une telle visite se montait à 50 cts. Pour les besoins ménagers, il fallait puiser l'eau du puits au moyen d'un broc, car il va sans dire qu'au moment de sa jeunesse, le canton de Schwyz ne connaissait encore l'eau sous pression.

On peut dire que Réal a contribué à la transformation de ce temps idyllique pour nous permettre d'atteindre la lune. Sa participation aux changements n'était pas directement d'ordre technique, cette dernière lui faisait horreur, et ce ne fut que sous la pression de son père qu'il termina ses études d'ingénieur sur machines. Mais son incessant besoin d'entreprise et son goût d'aventures le

poussèrent à entreprendre le premier vol au-dessus de Darmstadt, puis à effectuer le vol extraordinaire Darmstadt-Bâle, ce qui a certainement contribué à populariser l'aviation.

* Th. Réal nous a laissé une quantité de notes, de lettres et un journal dont nous parlerons par la suite.

Les notes suivantes illustrent l'esprit de pionnier qui régnait au début de l'aviation. Elles datent de la période où il était instructeur de cavalerie au service des gardes du corps de la ville de Darmstadt. C'est là aussi qu'il eut l'occasion de faire ses premières expériences de vol dans la fameuse école de pilotes d'Euler.

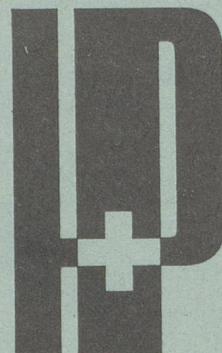
Il effectua son premier bond après d'abondantes notions théoriques, un vol comme passager et quatre essais de roulage. « Hier, pour la première fois, j'ai effectivement volé. La première fois, j'ai parcouru la piste assez bien et volé quelques centaines de mètres à environ un mètre de hauteur, le retour fut sans histoire. Au cours du deuxième décollage je m'élevais de 8 mètres sur une distance de 400 mètres. Soudain, une détonation se produisit et quelque chose me tomba sur la tête. Je coupai le contact et atterris : un cylindre avait explosé et c'est la bougie qui m'avait atteint. Sans cet incident, j'aurais réussi ce jour-là mon brevet de pilote. Mais maintenant, comme il n'y avait plus d'appareil en bon état, je dus attendre que le mien fut réparé. »

Après huit vols en ligne droite, sur une distance de 800 mètres à environ 5 mètres de hauteur, il était prêt à se présenter aux épreuves pour l'obtention du brevet. « Trois fois deux tours au-dessus du terrain d'aviation et un atterrissage à moins de 150 m d'un point désigné à l'avance, telles furent les exigences. Tout se déroula admirablement. »

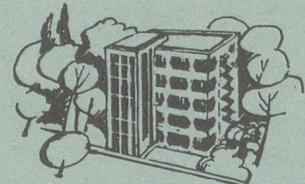
L'épreuve suivante consistait en un vol d'une durée de 60 minutes : « ... Je me sentais poussé vers le sol, mais un instant plus tard un nouveau coup de vent me renvoyait vers le firmament. Au début, je dus réprimer l'envie qui me tenaillait d'atterrir, et je ne sais si ce sentiment s'appelle la peur, néanmoins ce que je redoutais le plus n'était point de m'écraser au sol, mais mon absolue impuissance, comme un petit garçon qui n'arrive pas à retrouver le chemin de son foyer. » « ... Après une demi-heure, je retrouvais mon équilibre et jusqu'à la fin de cette épreuve, mon moral resta au beau fixe... »

Après son premier vol plein d'hardiesse au-dessus de Darmstadt, au cours duquel « il frisa en toute quiétude les toits, rues et cours de la ville », l'idée lui vint d'aller à Berne « afin de montrer aux Sages fédéraux quelle magnifique machine de guerre l'avion peut être ». Par-là, il réalisait l'un de ses désirs les plus secrets. Il effectua bien-

hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 644 40-00



au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSAIRE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE**
(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES**
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements
prié de s'adresser
au secrétariat médical de l'Hôpital,
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

tôt ce vol qui se termina brillamment, bien que la première étape qui le conduisit à Bâle fut semée d'embûches et l'empêcha de se rendre à Berne, sa machine s'écrasant sur le mont Hauen. « Mon état d'âme était tel que dix minutes avant que l'accident ne se produisit, je n'avais pu retenir mes larmes en survolant Liestal et en voyant se dérouler sous moi cette Suisse magnifique. »

Réal était déjà convaincu de la supériorité militaire des avions face aux zeppelins, conviction fortement contestée à cette époque. Grâce à ses interventions, une aviation militaire suisse fut créée, dont il eut le premier commandement lors du déclenchement des hostilités. Ses capacités passionnèrent d'autres personnes, et sa persévérance à surmonter les difficultés enthousiasmèrent. Ceci le conduisit au succès bien mérité. Mais en 1916, déçu, il se retira du commandement des troupes d'aviation, car on lui avait refusé les crédits nécessaires à l'extension et l'assurance de la continuité de la nouvelle arme.

Un épisode moins connu de la vie de Réal, est son activité de chef du personnel et secrétaire social auprès de la Maison C.F. Bally S.A. à Schönenwerd, poste qu'il occupa pendant cinq ans. Malgré la résistance de la direction de l'entreprise, il introduisit la participation des travailleurs à l'exploitation. « Chaque atelier élit, au bulletin secret, trois délégués ou déléguées. Ces derniers se rassemblent une fois par mois, sous la direction du chef du personnel ou d'un des directeurs, afin de discuter les questions importantes concernant les travailleurs, à savoir : salaires, réclamations, heures de travail, institutions sociales, etc. Mon idée de base était d'amener le patron et les ouvriers à se comprendre mutuellement afin de démontrer que la prospérité constitue l'intérêt des deux parties. »

Grâce à cette situation sociale exemplaire, la fabrique de Schönenwerd fut la seule où le travail ne cessa point durant les troubles de la grève générale de 1918. Afin de prévenir une éventuelle occupation ou fermeture forcée de la fabrique par des éléments de l'extérieur, les ouvriers étaient prêts à monter la garde. D'autre part, « les événements de la grève générale prouvent de façon éclatante les bonnes dispositions de nos travailleurs, et j'arriverai à persuader M. Iwan Bally à fixer le travail journalier à huit heures, en faisant fi des directives des associations patronales suisses. C'est à la séance de décembre 1918 que fut communiquée cette nouvelle aux délégués des ouvriers et ce fut un véritable cadeau de Noël ». Sur initiative de Réal fut fondée l'union des employés dont le but était de sauvegarder les intérêts à l'égard de la Direction de l'entreprise et de favoriser

la vie sociale. Des locaux furent mis à disposition à cet effet.

A la longue, cette position — entre le marteau et l'enclume — ne lui convint plus, soit que le travail de bureau alla contre sa nature, soit que la récession, qui avait une influence néfaste sur l'état social, lui déplut, ou que l'appel de la terre, désir de jeunesse, se fit sentir : « Au matin de la nouvelle année 1922, à peine Pierre était-il né, et que sa femme s'était juste remise, je m'assis au bord du lit et lui déclarai : « Chère Emmy, je quitte Bally et deviendrai paysan. Pierre possédera du bien et travaillera la terre. »

C'est ainsi que l'homme de quarante ans s'adonna à l'agriculture. Il fit ses débuts dans deux fermes différentes en Suisse, et après une longue recherche il s'installa dans les environs de Tours où il loua une magnifique propriété. Par la suite il en acheta une identique près de Toulouse. Cette admirable région du Sud de la France fut pendant presque quarante ans sa deuxième patrie et c'est là qu'il passa ses derniers jours.

Doué d'une énergie peu commune et de précaution presque pédante, il travailla son bien pour en faire une entreprise d'agriculture et d'élevage. A côté de l'entretien d'environ cent têtes de bétail de Schwyz, connues comme le troupeau le plus beau, loin à la ronde, il cultiva le blé, la vigne, exploita des forêts et entretint un vaste jardin. Il eut une grande déception après s'être retiré sur une petite parcelle et avoir vendu son bien, car il vit son successeur transformer peu après ses terres si bien entretenues en une exploitation de blé dont le travail se fit essentiellement au moyen de machines mécaniques. Il faut ajouter à cela l'effroyable coup du sort, dont il ne devait pas se remettre : la perte prématurée de son fils unique.

Très souvent, Réal se pencha sur des idées philosophiques. « Lorsque la Raison de l'homme surpassé ses sentiments, lorsque l'homme classe le Monde en sujets et en objets, en volonté et en préjugés, la culture cesse et la civilisation commence : la fin justifie les moyens. Et pour mieux analyser le mot culture : « On parle de culture lorsque, par exemple, les Bernois laissent intacte une vieille tour de la ville qui les impressionne par sa puissance historique. On parle de civilisation lorsque les Zurichois détruisent une telle tour parce qu'elle ne rend plus service et qu'à sa place on construit un arrêt de tram agrémenté de vespasiennes. »

La substantifique moelle de ses pensées lui est venue par la lecture du livre « Der Untergang des Abendlandes » (Le crépuscule de l'Occident). Et cela renforça de plus en plus son pessimisme. Il eut la chance d'avoir en sa femme et sa fille deux fidèles soutiens qui, par leur bon sens et leur humour, contribuèrent à effacer ses idées saumâtres.